Informations de base

2020/2793(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'état de droit et les droits fondamentaux en Bulgarie **Subject** 1.10 Droits fondamentaux dans l'Union, Charte 8.30.10 Principes communs aux États membres, valeurs de l'UE **Zone géographique** Bulgarie	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	LÓPEZ AGUILAR Juan Fernando (S&D)	24/09/2020

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/10/2020	Débat en plénière		
08/10/2020	Décision du Parlement	T9-0264/2020	Résumé
08/10/2020	Résultat du vote au parlement		
08/10/2020	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2020/2793(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/9/04209

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0309/2020	06/10/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0264/2020	08/10/2020	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2020)686	03/03/2021	

Résolution sur l’état de droit et les droits fondamentaux en Bulgarie

2020/2793(RSP) - 08/10/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 358 voix pour, 277 contre et 56 abstentions, une résolution sur l’état de droit et les droits fondamentaux en Bulgarie.

Selon un sondage Eurobaromètre spécial sur l'attitude des citoyens de l'UE à l'égard de la corruption publié en juin 2020, 80 % des Bulgares interrogés considèrent que la corruption est répandue dans leur pays et 51% estiment qu'elle a augmenté au cours des trois dernières années.

La résolution souligne qu'un certain nombre d'incidents ont été signalés ces dernières années concernant des allégations de corruption de haut niveau, l'utilisation de discours de haine contre les minorités ainsi que des rapports sur la mauvaise utilisation des fonds de l'Union.

Le Parlement regrette profondément que les développements en Bulgarie aient conduit à une détérioration significative du respect des principes de l'État de droit, de la démocratie et des droits fondamentaux, y compris l'indépendance du pouvoir judiciaire, la séparation des pouvoirs, la lutte contre la corruption et la liberté des médias.

Les députés ont appelé les autorités bulgares à assurer le respect total et inconditionnel de ces valeurs et de ces droits et ont appelé le Parlement bulgare à jouer un rôle central pour assurer la responsabilité de l'exécutif. Les députés ont regretté les récentes restrictions imposées aux journalistes dans les locaux de l'Assemblée nationale, qui limitent leur accès aux parlementaires et donc les possibilités de contrôle par les médias des travaux de la législature.

Dans ce contexte, les autorités bulgares ont été appelées à :

- favoriser un environnement propice à la liberté d'expression et à assurer la protection des journalistes à tout moment;

- veiller à ce que les policiers et autres fonctionnaires respectent la liberté de la presse et permettent aux journalistes et aux professionnels des médias de couvrir les manifestations en toute sécurité;

- garantir une enquête complète, transparente, impartiale et efficace sur les actions de la police;

- condamner fermement tous les actes de violence et les discours de haine contre les minorités, les femmes, les personnes d'origine rom, les personnes LGBTI;

- assurer un contrôle plus strict de la manière dont les fonds de l'Union sont dépensés et répondre immédiatement aux préoccupations selon lesquelles l'argent des contribuables est utilisé pour l'enrichissement des cercles associés au parti au pouvoir;

- enquêter sur les révélations contenues dans les dossiers du FinCEN, qui ont montré que trois banques bulgares étaient impliquées dans le traitement de paiements identifiés comme présentant un risque élevé de blanchiment d'argent et liés au financement du crime organisé et du terrorisme.

Le Parlement a souligné que la Bulgarie doit prendre des mesures décisives pour améliorer la surveillance du secteur bancaire et intensifier les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment en renforçant les institutions chargées d'enquêter sur ces questions. Compte tenu de la nécessité urgente d'améliorer la surveillance bancaire au niveau mondial et d'adopter de meilleurs mécanismes pour traiter les transactions transfrontalières, la Commission et les États membres sont invités à accélérer les travaux dans ce domaine, notamment par la création d'une autorité européenne de surveillance, déjà demandée par le Parlement.